## ex § NS La transparence démocratique

[Sur la signification des couleurs et des polices de caractères employées, voir le document "codages"]

(Hervé Cabre – CUEEP – USTL)

α La manière d'opérer des choix politiques, dans la vie publique démocratique, conduit à s'interroger sur la notion de *transparence démocratique*, et sur les pratiques sociales qui lui correspondent.

Or, cette notion suscite des prises de position contrastées.

eta1 Un premier jugement souvent exprimé là-dessus consiste à mettre l'accent sur le caractère nécessaire, dans une démocratie idéale, d'une transparence totale sur les processus de décision.

En effet, seul un niveau maximal de transparence peut garantir à l'ensemble des citoyens qu'ils ne sont pas trompés par leurs élites politiques, ni par les "décideurs" en général qui régissent leur vie publique.

A l'exception de la vie privée, qui doit rester le domaine réservé de chacun, la transparence doit donc s'appliquer à tous les éléments qui régissent la vie sociale, notamment à l'exercice des pouvoirs et aux flux financiers.

eta 2 La réalité nous oblige toutefois à ne pas rêver que l'idéal démocratique (transparence, processus démocratiques ouverts de décision) s'incarne véritablement dans nos pratiques institutionnelles, et à nous y résoudre. Elle tend même à nous imposer un certain "réalisme" en la matière, plutôt démobilisateur : rien ne sert de se donner des idéaux inaccessibles ; il est vain de prétendre s'opposer aux pouvoirs qui, jouant sur l'opacité (voire sur l'"omertà") systématique, nient quotidiennement l'exercice démocratique des libertés citoyennes, et entendent bien confisquer les décisions à leur profit exclusif, ou le plus exclusif possible.

De fait, nous vivons en permanence dans les secrets institutionnels farouchement gardés (secret sur les transactions financières, secret défense, "caisses noires" de toute sorte, secrets professionnels plus ou moins légitimes, devoir de réserve...; avec les qualifications juridiques de délits associées : violation de tel secret, manquement au devoir de réserve, délit d'entrave...). Les "Bastilles" ne manquent pas au seins des appareils des Etats, et la montée en puissance, à l'échelle planétaire, du pouvoir économique et financier en sacralisent de nombreuses autres, privées, dans les grandes sociétés et les institutions transnationales.

Dans la réalité, la délectation à exercer le pouvoir, d'une part, et l'avidité et la rapacité à l'égard des richesses matérielles et financières, sont des ambitions si affirmées, si valorisées, si puissamment imposées par les maîtres de l'heure, que même leurs sujets, à leur niveau, y souscrivent volontiers (croyant s'émanciper en adoptant les idéaux de leurs maîtres, fût-ce contre leurs intérêts).

Cela se conçoit normalement pour les maîtres privilégiés, soucieux de défendre leurs forteresses de luxe, de pouvoirs et de privilèges;

leur habileté géniale se manifeste aussi dans la manière dont ces maîtres ont su conditionner l'immense majorité de leurs sujets et de leurs vassaux à partager ces idéaux, faisant ainsi de ces gens des agents et des victimes de leur propre enfermement idéologique, les rendant complices d'affirmer, de défendre, de propager et de pérenniser l'ordre qui les vassalise ou les exploite.

Cette habileté des maîtres à conditionner le corps social se mesure même à travers réticences manifestées par ceux qui, maintenus objectivement en situation de soumission, réagissent parfois violemment contre toute tentative d'analyser leur condition réelle : ils préfèrent leurs rêves, encore valorisants, fussent-ils totalement illusoires, plutôt que la prise de conscience douloureuse de leur véritable sujétion. [Et face à une situation douloureuse qu'on refuse de reconnaître, une stratégie classique de "politique de l'autruche" consiste à "casser le thermomètre"...].

Vouloir exercer, dans ces conditions, un contre-pouvoir démocratique efficace (et l'information critique dans la transparence en est un moyen) est, face à cela, souvent considéré comme une utopie ridicule. Et quand les démocrates y réussissent un peu, grâce à une volonté politique plus dynamique, alors la violence des répressions et des verrouillages institutionnels attestent bien que ces opposants ne se sont trompés ni de cibles ni de stratégies politiques de combat.

Le comble de l'efficacité, pour ces stratégies de démobilisation des citoyens, consiste finalement, grâce à l'absence de transparence et aux multiples désinformations et informations tronquées ou sollicitées (détournées abusivement) que cela permet,

à disqualifier le politique (les projets collectifs, les hommes et les institutions que cela comporte),

à engendrer chez les citoyens un tel écœurement, une telle incompréhension, une telle résignation aussi face à la vie publique, qu'on abâtardit la vie politique en "démocratie d'opinion" (une perversion de la démocratie où les décisions sont effectivement confisquées, les sondages n'ayant pour fonction que de faire apparaître les moments les plus opportuns pour imposer les décisions déjà arrêtées technocratiquement, en ne suscitant que des oppositions gérables).

La résignation, le conservatisme et la peur sont alors, classiquement, d'excellents auxiliaires pour assurer la soumission des peuples.

eta3 La réflexion sur la transparence démocratique fait apparaître parfois des impossibilités radicales.

Ainsi, M.Rocard avait montré que, dans toute négociation développée sur le modèle défini par la loi du marché, la transparence est impossible, car elle serait contreproductive:

En effet, quand on marchande (un prix, ou l'ampleur de mesures, ou des compromis entre les mesures réclamées par des groupes antagonistes), c'est grâce à l'absence de transparence que les protagonistes peuvent faire valoir, en un premier temps, des positions outrées, et ensuite, transigeant peu à peu, se rapprocher d'une position relativement médiane, en fonction de l'habileté des négociateurs.

Si chacun pouvait savoir d'avance ce sur quoi l'autre accepterait de transiger, alors le jeu de surenchère initial perdrait tout sens. Et l'on délimiterait plus tôt la zone médiane dans laquelle on pourrait trouver des accords. Mais cette zone médiane serait sans doute différente de ce qu'elle est avec la technique de négociation non transparente ; et l'habileté des négociateurs trouverait là, sans doute, une moindre possibilité de faire valoir davantage les choix spécifiques défendus.

Par ailleurs, et surtout, la transparence établie sur les marges de manœuvre de l'un des protagonistes devient un avantage notable pour son adversaire. Car ce dernier sera en mesure, alors, de moins limiter ses revendications, ce que l'autre, démasqué, sera contraint de faire.

eta 4 La transparence démocratique, et le débat public ouvert qui en résulte, présentent au contraire tous les avantages quand il s'agit non plus de marchander sur des intérêts antagonistes, mais de réfléchir en commun, et publiquement, sur l'intérêt

général qu'on veut collectivement promouvoir, sur la nature du service public que l'on décide de vouloir garantir pour le bénéfice de la collectivité tout entière.

Car le Bien public, l'intérêt général, ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers ; et la vie politique de tous les citoyens peut se donner des projets sociaux qui dépassent le fait de transiger entre les intérêts antagonistes de groupes sociaux déterminés.

Quand la société est déboussolée, quand il ne reste plus, dans la vie sociale, que les marchandages et le code pénal, quand seul prévaut la loi du plus fort (que ce soit par l'aristocratisme des décideurs, ou par les replis communautaristes, et toujours par des pratiques plus ou moins mafieuses), penser le Bien public n'a plus de sens. Mais ce n'est peut-être pas une fatalité : c'est aux citoyens qu'il incombe de reconstruire le champ politique, de lui donner un sens et l'en réguler les instances.

- $\boldsymbol{\gamma}$  Ces différents jugement sur la transparence démocratique appellent plusieurs remarques :
- 1 Nous pouvons tout d'abord observer que, de façon unanime, ils associent démocratie idéale et transparence.

Le premier auteur ( $\beta$ 1) proclame cette liaison fondamentale à ses yeux, rejoint par  $\beta$ 4, qui ajoute à cela le thème déterminant de la recherche du bien public (et tous deux se fondent donc sur l'affirmation qu'il existe un intérêt général qui transcende les intérêts particuliers des catégories sociales, des groupes de pressions, des *lobbies*).

β2 adopte un autre point de vue, celui de la réalité immédiatement observable. Mais s'il refuse d'affirmer d'emblée que la transparence démocratique soit autre chose qu'une utopie, il ne nie pas non plus que cette utopie de la démocratie idéale repose aussi sur des pratiques constantes de transparence sur les processus de décision en matière d'intérêt public.

- $\beta 3$ , sans contredire non plus cette liaison essentielle, met l'accent sur les enjeux et les méthodes précis qui régissent la conduite des affaires publiques selon les domaines considérés :
- 2 Deux oppositions fondamentales régissent ainsi ces jugements :

C'est d'abord, évidemment, celle qui met aux prises,

d'une part, ceux qui souhaitent la transparence démocratique, qui la jugent possible et propice à une véritable vie démocratique ( $\beta$ 1 &  $\beta$ 4),

et, d'autre part, ceux qui la jugent utopique ou impossible, tout à fait irréaliste (β2 &, d'une certaine façon, β3).

Une nuance, toutefois, s'impose, qui conduit à mettre l'accent sur la deuxième opposition cruciale qu'on peut repérer ici :

La nuance  $(\beta 3)$  concerne la distinction entre deux catégories de décisions à pendre à travers des confrontations : on ne peut juger de la même manière

les *marchandages* commerciaux et politiques, conçus et menés suivant le modèle de la *loi du marché*, où la *loi du plus fort* est omniprésente ;

et les *réflexions publiques* sur la définition du *Bien commun*, de *l'intérêt général*.

On est ainsi amené à opposer deux types de pratiques de négociations publiques, associés ces deux domaines spécifiques ( $\beta$ 2,  $\beta$ 3 &  $\beta$ 4):

Ce sont d'abord, dans les cas des marchandages, des pratiques qui excluent la transparence, qui se fondent sur l'opacité et sur le secret, qui s'appuient aussi sur l'espionnage des partenaires, car on les fragilise en démasquant ce sur quoi ils accepteront de lâcher prise.

C'est par ailleurs, pour les vrais débats publics, l'obligation de mener dans la plus grande transparence possible, avec les citoyens et toujours devant eux, toutes les phases d'analyse et de décision ; tous les éléments, toutes les informations susceptibles d'éclairer ces débats étant systématiquement révélés et présentés aux citoyens pour approbation collective et démocratique.

3 - A travers ces quatre jugements, on est alors amené à s'interroger sur la nature même des vrais enjeux démocratiques.

Tant qu'il s'agit de définition et d'action militant en faveur d'un bien public à promouvoir, on a bien affaire à un débat démocratique possible dans la transparence; la transparence est même la condition nécessaire au caractère démocratique des débats et des prises de décisions, excluant que celles-ci ne soient confisquées par un groupe ou un lobby particulier.

En matière de marché, en revanche, la transparence étant impossible, la démocratie devient alors contestable, et la loi du marché devient antinomique des règles de fonctionnement démocratiques des sociétés

le secret, la rétention d'informations, la désinformation, ou encore l'information sélectives de quelque partenaire au détriment des autres<sup>1</sup>, avec les pressions et corruptions induites, tout cela — qui fait ordinairement partie des pratiques de pouvoir en ces matières — atteste bien que la démocratie est totalement reléguée.

En outre, ces "règles du jeu" antidémocratiques, bien établies et enracinées dans les domaines des pouvoirs et des affaires, semblent

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce que, dans certains cas, on appelle chez nous un délit d'initié.

tellement inhérentes à ces domaines qu'il semble impossible de les démocratiser (ce que souligne  $\beta 2$ ).

C'est dire finalement que l'antinomie est radicale entre la "loi du marché" et la démocratie idéale.

La démocratie des citoyens (celle qui met réellement en jeu les citoyens, pour les faire effectivement participer aux prises de décisions) est incompatible avec les pratiques de pouvoir et de contrôle qui disqualifient systématiquement ces mêmes citoyens, ce qui advient toutes les fois que la transparence démocratique est bafouée, et que la représentation des populations de citoyens est faussée dans les instances de décision.

C'est dire que *démocratiser* des mécanismes pervertis passe nécessairement par *toujours plus de transparence*<sup>2</sup> ; qu'il est impossible de transiger sur ce point, que toute institution préservée de secret est un bastion antidémocratique.

[Ceci conduirait à mettre l'accent, par ailleurs, sur deux manières aujourd'hui familières de fausser cette démocratie citoyenne : c'est ce qu'on appelle d'une part la "démocratie des actionnaires", et d'autre part la "démocratie d'opinion" :

Dans le premier cas, on fausse radicalement la représentation des citoyens — tout en créant l'apparence, grâce à une évaluation chiffrée rigoureuse, d'une représentation effective, c'est-à-dire proportionnelle. Dans ce modèle, une personne seule peut "peser" 20 % ou 40 % dans la décision à prendre, tandis que plusieurs milliers de personnes ne "pèseront", ensemble, que 2,5 %. On est donc très loin d'une représentation proportionnelle citoyenne (une personne, une voix).

Dans le second cas, il s'agit surtout de "sonder l'opinion", non pas pour permettre aux citoyens sondés (à travers un "échantillon représentatif") de prendre part aux décisions, mais pour mesurer à quel moment la population sera le moins réfractaire aux décisions qu'on veut lui imposer ; des décisions qui ont déjà été prises en amont et en comités restreints par des "décideurs" qui confisquent les pouvoirs.

Bien sûr, ces deux pratiques se combinent brillamment de nos jours : à la fois pour confisquer l'exercice effectif des pouvoirs, et pour faire croire aux populations qu'elles sont démocratiquement responsables de la marche des affaires qu'on lui fait cautionner. ]

-

rendant inassimilables et inutilisables...)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Et il faudrait associer ici, à la fois, (1) de plus grandes capacités d'évaluation et de contrôle, (2) une diffusion totale et systématique des informations recueillies et des bilans établis à l'intention de toute la collectivité, et (3) une formation accrue et améliorée des citoyens pour que ces informations puissent être réellement connues et comprises (déjouant par là même et les pièges de la désinformation ou de l'information biaisée, et aussi les roueries de la communication — qui permettent, entre autres choses, de donner des information tout en les